



Chef-lieu de Canton
(Val-de-Marne)

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2024 Délibération n° 2024-23

Objet : ADOPTION DU BUDGET PRINCIPAL VILLE 2024.

Nomenclature : 7.1

Date de convocation : 22/03/2024

Nombre de conseillers : 33

- En exercice : 33
- Présents : 27
- Absent : 1
- Représentés : 5
- Votants : 32

Conformément aux articles L. 2121-11 et L. 2121-12 du code général des collectivités territoriales, les membres du conseil municipal se sont réunis en séance publique, salle des fêtes, 6 rue de Sucy, le 28 mars 2024 à 19h00 sous la présidence de M. Régis CHARBONNIER, maire de Boissy-Saint-Léger.

Présents : M. Régis CHARBONNIER, Mme Eveline NOURY, M. Fabrice NICOLAS, Mme Muriel FERRY, M. Michel BARTHES, Mme Odile BERNARDI, M. Pierre CHAVINIER, Mme Jacqueline PICHON, M. Thierry VASSE, Mme Touria HAFYANE, Mme Claire GASSMANN, M. Stéphane MAUGAN, M. Zouhir AGHACHOUI, Mme Claire CHAUCHARD, M. Eric MORGENTHALER, M. Adama CISSOKHO, M. Jacques DJENGOU-MBOULE, Mme Amelle NAIT AMARA, M. Ludovic NORMAND, M. Taylan TUZLU, Mme Irène DOHE, M. Guillaume CHEVRIER, Mme Laure THIBAUT, Mme Claire DE SOUSA, M. Christophe FOGEL, M. Fabrice NGALIEMA, M. Christian LARGER.

Absents ayant donné procuration : M. Bakary DIABIRA représenté par Mme Touria HAFYANE, Mme Evelyne BAUMONT représentée par M. Fabrice NICOLAS, Mme Martine KLAJNBAUM représentée par M. Ludovic NORMAND, M. Moncef JENDOUBI représenté par M. Christophe FOGEL, Mme Pascale ISEL représentée par M. Christian LARGER.

Absent : Mme Ingrid CITERNE.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, selon l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil. Mme Jacqueline PICHON est désignée pour remplir cette fonction.

M. Olivier PIOT, Directeur général des services, M. Eric ATTANASIO, Directeur général adjoint des services, M. Jean-Luc BESSAS, Directeur des services techniques, Mme Aline KELLECI, Directrice des finances et de la commande publique, M. Hassan CHALADA, Directeur de cabinet et Mme Ann-Gaëlle PERROUAS, assistante de la Direction générale, assistent à la séance.

La séance est déclarée ouverte à 19h05.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

MAIRIE

7, boulevard Léon Révillon - 94477 BOISSY-SAINT-LÉGER CEDEX

Tél. : 01 45 10 61 61 - www.ville-de-boissy-saint-leger.fr - Courriel : info@ville-boissy.fr

Vu la loi n°82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, départements et régions, modifiée et complétée par la loi n°82.623 du 22 juillet 1982 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M.57 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

Vu le rapport d'orientation budgétaire débattu lors du conseil municipal du 8 février 2024 ;

Vu l'avis favorable exprimé par la commission des affaires générales - finances - ressources humaines - développement économique - intercommunalité le 18 mars 2024 avec quatre abstentions ;

Vu le projet de budget primitif 2024 présenté à l'assemblée délibérante ;

Considérant le rapport ci-joint ;

Entendu le rapport de M. Fabrice Nicolas ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité des membres présents et représentés avec cinq votes contre (*Mme Thibault, M. Jendoubi, Mme De Sousa, M. Fogel, M. Ngaliema*) ;

Article 1 : **Après** avoir procédé aux votes, le budget primitif de l'exercice 2024 de la ville est adopté et arrêté en équilibre à la somme de 46 451 383,70 euros tant en recettes qu'en dépenses selon le tableau ci-dessous :

	Investissement	Reports	Fonctionnement	Total
Dépenses	10 349 356,60 €	1 954 123,63 €	34 147 903,47 €	46 451 383,70 €
Recettes	11 594 681,43 €	708 798,80 €	34 147 903,47 €	46 451 383,70 €
Solde	1 245 324,83 €	-1 245 324,83 €		

BUDGET PRIMITIF 2024 Section de Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 764 080,72 €	002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	5 083 719,47 €
012 - CHARGES DE PERSONNEL	14 927 773,00 €	013 - ATTENUATION DE CHARGES	202 000,00 €
014 - ATTENUATION DE PRODUITS	60 000,00 €	70 - PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE, VENTES DIVERSES	1 607 300,00 €
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	7 154 380,00 €	73 - IMPOTS ET TAXES	6 251 223,00 €
66 - CHARGES FINANCIERES	281 549,75 €	731 - FISCALITE LOCALE	15 421 000,00 €
67 - CHARGES SPECIFIQUES	10 120,00 €	74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	5 091 790,00 €
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	4 350 000,00 €	75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	489 941,00 €
042 - OPERATIONS ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 600 000,00 €	76 - PRODUITS FINANCIERS	930,00 €
043 - OPERATIONS ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION		77 - PRODUITS SPECIFIQUES	
Total : Dépenses	34 147 903,47 €	Total : Recettes	34 147 903,47 €



BUDGET PRIMITIF 2024 Section d'Investissement			
Dépenses		Recettes	
		001 - RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	
001 - RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	753 232,60 €	021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	4 350 000,00 €
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES		040 - OPERATIONS ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 600 000,00 €
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 502 000,00 €	041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		001 - RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	326 157,03 €	024 - PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	216 480,00 €	10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	655 000,00 €
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 144 244,12 €	1068 - EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	1 998 557,43 €
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	5 361 366,48 €	13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	2 354 368,80 €
26 - PARTICIPATIONS		16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (sauf 165,166,16449)	1 335 000,00 €
27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	3 000,00 €
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES		27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	7 554,00 €
Total : Dépenses	12 303 480,23 €	Total : Recettes	12 303 480,23 €

Article 2 : **PRECISE** que le budget primitif 2024 est adopté avec reprise des résultats de l'année 2023, au vu du compte de gestion, du compte administratif et l'affectation des résultats adoptée lors de cette même séance.

Boissy-Saint-Léger, le 28/03/2024



La secrétaire de séance
Adjointe au maire

Mme Jacqueline PICHON



Le maire

M. Régis CHARBONNIER

Conformément aux dispositions de l'article R421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité. La juridiction administrative peut être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site : www.telerecours.fr



Reçu en préfecture le : 04/04/2024
Publié le : 04/04/2024
Par : Régis CHARBONNIER
Document certifié conforme à l'original
<https://publiact.fr/documentPublic/285322>





CONSEIL MUNICIPAL

28 mars 2024

POINT N° 13 : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF VILLE 2024.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité et retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il doit être voté en équilibre sur chacune des sections.

Le budget primitif 2024 qui vous est proposé traduit les priorités que nous avons affirmées lors du vote du rapport d'orientations budgétaires du conseil municipal du 8 février dernier.

Comme présenté lors du rapport d'orientations budgétaire, la préparation budgétaire de l'exercice 2024 a été l'occasion de décrire l'impact des dépenses augmentées d'une inflation élevée.

Le budget 2024 reflète notre engagement et la concrétisation de nos objectifs. Il démontre une ambition certaine en matière d'investissement et s'efforce également de maîtriser l'évolution des dépenses de fonctionnement.

Ce budget 2024 témoigne de notre ambition et de notre responsabilité dans la gestion des finances publiques, en conciliant investissement soutenu et gestion prudente pour assurer notre stabilité financière.

Le budget primitif 2024 est élaboré à partir de la nouvelle instruction budgétaire et comptable M57.

Ainsi, le budget de la ville pour l'année 2024 se présente globalement selon le tableau ci- dessous :

	Investissement	Reports	Fonctionnement	Total
Dépenses	10 349 356,60 €	1 954 123,63 €	34 147 903,47 €	46 451 383,70 €
Recettes	11 594 681,43 €	708 798,80 €	34 147 903,47 €	46 451 383,70 €
Solde	1 245 324,83 €	-1 245 324,83 €		

L'équilibre du budget primitif des deux sections se présente ainsi :

- Section d'investissement : 12 303 480,23 €
- Section de fonctionnement : 34 147 903,47 €
- Soit un budget global pour 2024 de : 46 451 383,70 €

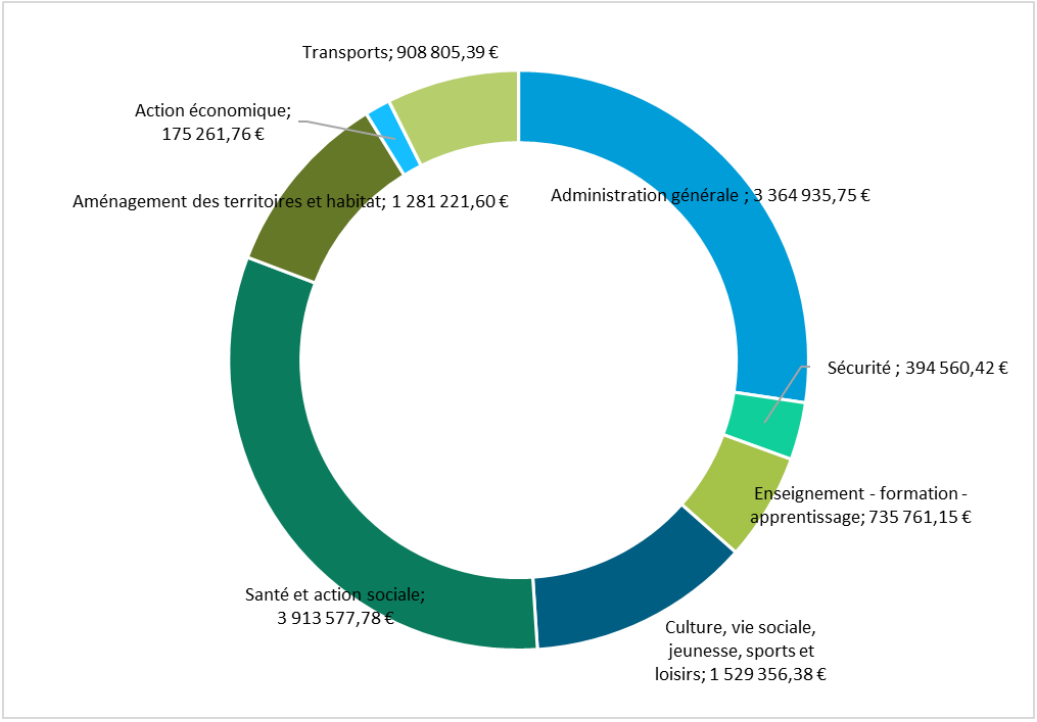
Le budget primitif 2024 est voté avec reprise des résultats. Le montant des restes à réaliser s'élève à :

- RAR dépenses = 1 954 123,63 €
- RAR recettes = 708 798,80 €

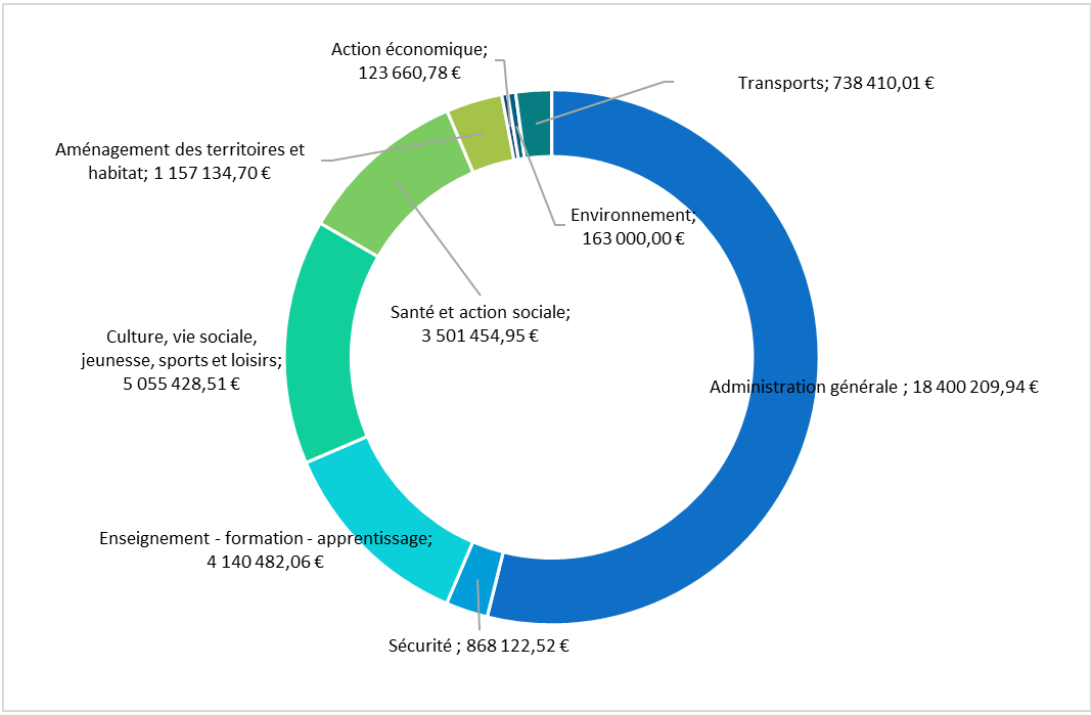
I – RÉPARTITION DES DÉPENSES PAR SECTEUR

Dépenses réalisées par secteur	Dépenses de fonctionnement	Dont dépenses de personnel	Dépenses d'investissement	TOTAL BP 2024
Administration générale	18 400 209,94 €	4 086 999,47 €	3 364 935,75 €	21 765 145,69 €
dont FCCT - GPSEA	5 640 000,00 €			5 640 000,00 €
dont remboursement emprunt	295 000,00 €		1 500 000,00 €	1 795 000,00 €
dont autofinancement	4 350 000,00 €			4 350 000,00 €
dont opérations d'ordre	1 600 000,00 €			1 600 000,00 €
Sécurité	868 122,52 €	376 041,28 €	394 560,42 €	1 262 682,94 €
Enseignement - formation - apprentissage	4 140 482,06 €	2 639 472,06 €	735 761,15 €	4 876 243,21 €
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	5 055 428,51 €	4 023 443,51 €	1 529 356,38 €	6 584 784,89 €
Santé et action sociale	3 501 454,95 €	2 730 394,95 €	3 913 577,78 €	7 415 032,73 €
dont subvention CCAS	400 000,00 €			400 000,00 €
Aménagement des territoires et habitat	1 157 134,70 €	633 819,70 €	1 281 221,60 €	2 438 356,30 €
Action économique	123 660,78 €	73 660,78 €	175 261,76 €	298 922,54 €
Environnement	163 000,00 €			163 000,00 €
Transports	738 410,01 €	363 941,25 €	908 805,39 €	1 647 215,40 €
				0,00 €
Total	34 147 903,47 €	14 927 773,00 €	12 303 480,23 €	46 451 383,70 €

Section d'investissement



Section de fonctionnement



II – LA SECTION D’INVESTISSEMENT : 12 303 480,23 €

Cette section inclut des crédits nouveaux et les reports d’investissement de l’année 2023.

SYNTHÈSE AVEC ÉVOLUTION

BUDGET PRIMITIF 2024 Section d'Investissement			
Dépenses		Recettes	
001 - SOLDE D'INVESTISSEMENT REPORTE	753 232,60 €	021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	4 350 000,00 €
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES		040 - OPERATIONS ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 600 000,00 €
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 502 000,00 €	041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		001 - RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	326 157,03 €	024 - PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	216 480,00 €	10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	655 000,00 €
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 144 244,12 €	1068 - EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	1 998 557,43 €
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	5 361 366,48 €	13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	2 354 368,80 €
26 - PARTICIPATIONS		16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (sauf 165,166,16449)	1 335 000,00 €
27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	3 000,00 €
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES		27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	7 554,00
Total : Dépenses	12 303 480,23 €	Total : Recettes	12 303 480,23 €

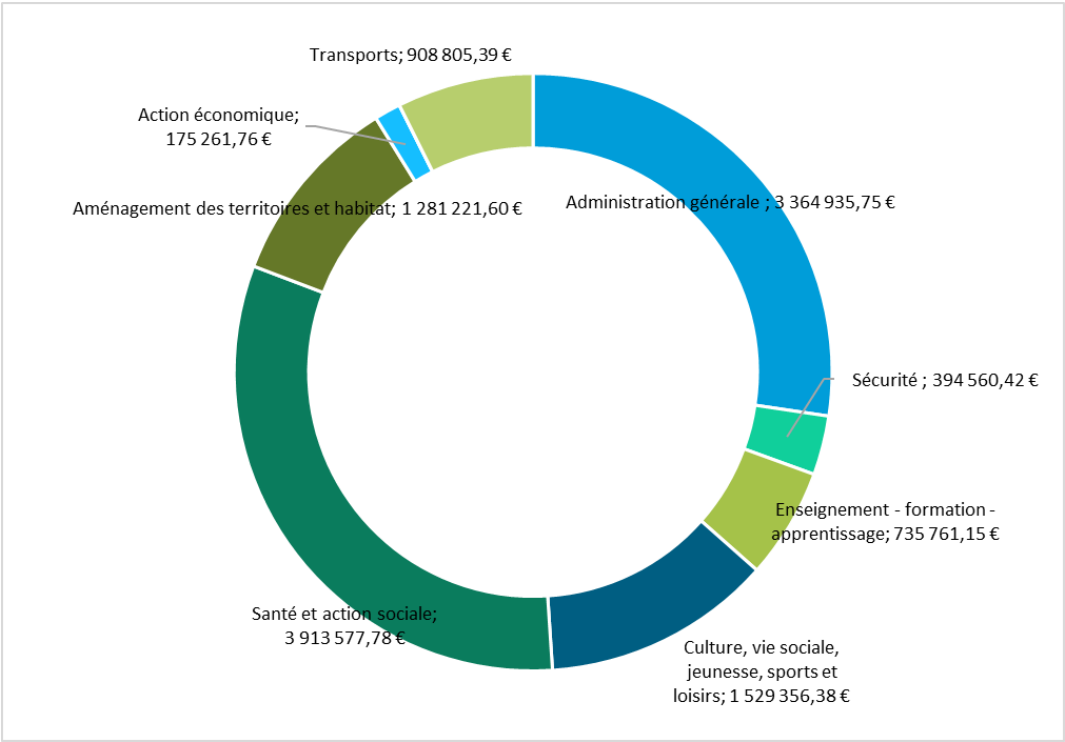
BUDGET PRIMITIF 2024 PRESENTATION DE LA SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE			
DEPENSES PAR CHAPITRE	BP 2023	BP 2024	% évolution
INVESTISSEMENT	7 643 893,00 €	8 094 124,00 €	5,89%
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	259 700,00 €	299 100,00 €	15,17%
204 SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEE	130 001,00 €	216 480,00 €	66,52%
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 724 261,00 €	3 694 064,00 €	114,24%
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	5 529 931,00 €	3 884 480,00 €	-29,76%
SOUS-TOTAL	7 643 893,00 €	8 094 124,00 €	5,89%
EMPRUNTS	1 504 000,00 €	1 502 000,00 €	-0,13%
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 500 000,00 €	1 500 000,00 €	0,00%
165 DEPOTS ET CAUTIONNEMENT	4 000,00 €	2 000,00 €	-50,00%
OPERATIONS FINANCIERES	0,00 €	0,00 €	
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
26 PARTICIPATIONS			
040 OPERATIONS DE TRANSFERT ENTRE SECTION			
041 OPERATIONS PATRIMONIALES			
OPERATIONS COMPTABLES	0,00 €	753 232,60 €	
001 - SOLDE D'INVESTISSEMENT REPORTE		753 232,60 €	
REPORTS	1 345 873,44 €	1 954 123,63 €	45,19%
TOTAL DEPENSES	10 493 766,44 €	12 303 480,23 €	17,25%

BUDGET PRIMITIF 2024 PRESENTATION DE LA SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE			
RECETTES PAR CHAPITRE	BP 2023	BP 2024	% évolution
FONDS PROPRES	5 114 490,21 €	7 003 557,43 €	36,94%
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	810 000,00 €	655 000,00 €	-19,14%
1068 EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES		1 998 557,43 €	
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	4 304 490,21 €	4 350 000,00 €	1,06%
SUBVENTIONS	440 698,00 €	1 645 570,00 €	273,40%
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	440 698,00 €	1 645 570,00 €	273,40%
SOUS-TOTAL	5 555 188,21 €	8 649 127,43 €	55,69%
EMPRUNTS	978 892,08 €	1 338 000,00 €	
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	974 892,08 €	1 335 000,00 €	
165 DEPOTS ET CAUTIONNEMENT RECUS	4 000,00 €	3 000,00 €	-25,00%
OPERATIONS FINANCIERES	8 895,00 €	7 554,00 €	
27 AUTRE OPERATIONS FINANCIERES	8 895,00 €	7 554,00 €	
040 OPERATIONS DE TRANSFERT ENTRE SECTION	1 600 000,00 €	1 600 000,00 €	0,00%
024 PRODUITS DES CESSIONS			
041 OPERATIONS PATRIMONIALES			
OPERATIONS COMPTABLES	301 864,75 €	0,00 €	
001 - SOLDE D'INVESTISSEMENT REPORTE	301 864,75 €		
REPORTS	2 048 926,40 €	708 798,80 €	-65,41%
TOTAL RECETTES	10 493 766,44 €	12 303 480,23 €	17,25%

A – LES DEPENSES D’INVESTISSEMENT

Dépenses d'équipement (hors reports)	8 094 124,00 €
Emprunts et dettes assimilées	1 502 000,00 €
Solde d'investissement reporté	753 232,60 €
Reports 2023	1 954 123,63 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	12 303 480,23 €

Les dépenses d’équipement s’élèvent à 8 094 124,00 € auxquelles doivent s’ajouter les restes à réaliser de 2023, 1 954 123,63 € soit un total de 10 048 247,63 €.



Cette section comprend plus de 12,30 millions d’euros de dépenses d’équipements dont voici la répartition par fonction :

SECTEURS	REPORTS 2023	BP 2024	TOTAL	%
Administration générale	405 839,15 €	2 959 096,60 €	3 364 935,75 €	27,35%
Sécurité	24 587,42 €	369 973,00 €	394 560,42 €	3,21%
Enseignement - formation - apprentissage	90 927,15 €	644 834,00 €	735 761,15 €	5,98%
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	95 053,38 €	1 434 303,00 €	1 529 356,38 €	12,43%
Santé et action sociale	626 018,78 €	3 287 559,00 €	3 913 577,78 €	31,81%
Aménagement des territoires et habitat	335 902,60 €	945 319,00 €	1 281 221,60 €	10,41%
Action économique	170 261,76 €	5 000,00 €	175 261,76 €	1,42%
Environnement			0,00 €	0,00%
Transports	205 533,39 €	703 272,00 €	908 805,39 €	7,39%
TOTAL	1 954 123,63 €	10 349 356,60 €	12 303 480,23 €	100,00%

Les principales dépenses sont concentrées sur le secteur de la santé et de l’action sociale avec 31,81% ; l’administration générale avec 27,35% ; la culture, vie sociale, jeunesse, sports, loisirs avec 12,43% et l’aménagement des territoires et habitat avec 10,41%.

Les principales dépenses concernent :

Dans le secteur voirie :

ENFOUISSEMENT RUE DE L'EGLISE	79 640 €
REAMENAGEMENT RUE DE CHIROL-SENTE DES PRESSEIRS	31 450 €
AMENAGEMENT SURFACE DU TUNNEL	100 000 €
REAMENAGEMENT BOULEVARD L. REVILLON	75 000 €
REFECTION TROTTOIR RUE HOTTINGUER PHASE 2	85 000 €
REFECTION RUE PIARD	10 500 €
REFECTION AVENUE DU PROGRES	20 000 €

Concernant l'éclairage public :

ECLAIRAGE ANTI-VANDALISME TUNNEL DU RER	15 000 €
ECLAIRAGE PUBLIC RUE DE CHIROL	30 000 €
MODERNISATION ECLAIRAGE PUBLIC	340 000 €

Concernant la vidéoprotection :

VIDEOSURVEILLANCE POLE GARE	48 000 €
VIDEOPROTECTION BOULAIE/PINEDE	50 000 €
EXTENSION VIDEOPROTECTION MAROLLES/SAVEREAU/ROSA PARK	152 000 €

Dans le secteur bâtiments publics :

TRAVAUX AGANDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE	236 000 €
TRANSITION ENERGETIQUE	122 000 €
TRAVAUX DE BATIMENTS	85 000 €

Dont les écoles :

MAT. A. DUNOIS REPRISE DE BARDAGE ET AIRE DE JEUX	35 000 €
MAT. J. ROSTAND REFECTION SOL SOUPLE, CHANGEMENT LEDS	41 000 €
BOIS CLARY CHANGEMENT CLOTURE ET STORE	38 500 €
GS. J. PREVERT REFECTION SANITAIRE – CHAUDIERE – CLOTURE	100 000 €
TRAVAUX TOUTES ECOLES	65 000 €

Dont la jeunesse :

AMENAGEMENT D'UNE MAISON DES JEUNES	920 000 €
MOBILIER	65 000 €

Dans le secteur de l'habitat :

ACQUISITION CABINET MEDICAL 4 BIS RUE DE PARIS	202 000 €
TRANSFORMATION MAISON DE VILLE EN LOGEMENTS 15 RUE DE PARIS	110 000 €
SUBVENTION ASCENSEUR VALOPHIS HABITAT	90 000 €

Dans le secteur de la santé :

AMENAGEMENT D'UNE MAISON MEDICALE	1 000 000 €
-----------------------------------	-------------

Dont la petite enfance :

TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU POLE PETITE ENFANCE	2 000 000 €
--	-------------

Dont la modernisation du service public et école numérique :

INFORMATIQUE ET RESEAU	207 000 €
------------------------	-----------

Concernant les espaces verts :

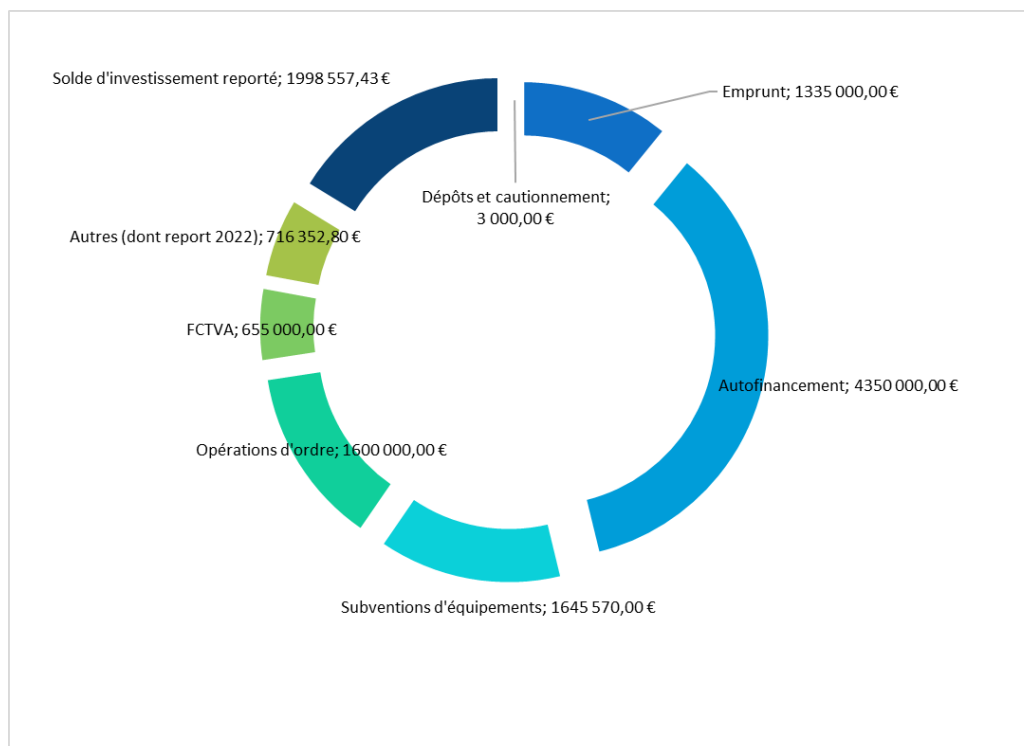
VEHICULE KANGOO	22 000 €
-----------------	----------

Concernant les sports :

STADE M. LAVEAU ETUDES TERRAIN SYNTHETIQUE	55 000 €
CHANGEMENT SOL GYMNASSE A. DUNOIS	88 000 €
CREATION ZONE ECHAUFFEMENT "GAGNER DU TERRAIN"	29 700 €

B – LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Emprunt	1 335 000,00 €
Autofinancement	4 350 000,00 €
Subventions d'équipements	1 645 570,00 €
Opérations d'ordre	1 600 000,00 €
FCTVA	655 000,00 €
Autres (dont report 2022)	716 352,80 €
Excédents de fonctionnement capitalisés	1 998 557,43 €
Dépôts et cautionnement	3 000,00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	12 303 480,23 €



Les recettes d'investissement sont réparties de la manière suivante :

Les subventions d'investissements sont en augmentation par rapport au budget 2023. Les principales inscriptions concernent les subventions la construction d'un pôle petite enfance, la rénovation du centre social, les rénovations des éclairages publics, les travaux d'aménagement de la maison des assistantes maternelles ainsi que les produits des amendes de police. Elles sont estimées à 1 645 570,00 €.

Les ressources propres comprennent le FCTVA et la taxe d'aménagement pour un montant de 655 000,00 €.

L'autofinancement et le solde d'investissement reporté représentent respectivement 4 350 000,00 € et 1 998 557,43 €.

Les dotations aux amortissements sont estimées à 1 600 000,00 €.

L'emprunt d'équilibre est inscrit pour un montant prévisionnel de 1 335 000,00 € et sera ajusté en fonction du besoin réel au cours de l'année d'exercice.

En minimisant notre dépendance à l'emprunt, nous préservons la santé financière à long terme de notre ville, réduisant ainsi les charges d'intérêt et les risques associés à un endettement excessif.

Ce résultat témoigne de notre engagement envers une gestion financière prudente et responsable.

III – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT : 34 147 903,47 €

La section de fonctionnement regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la commune.

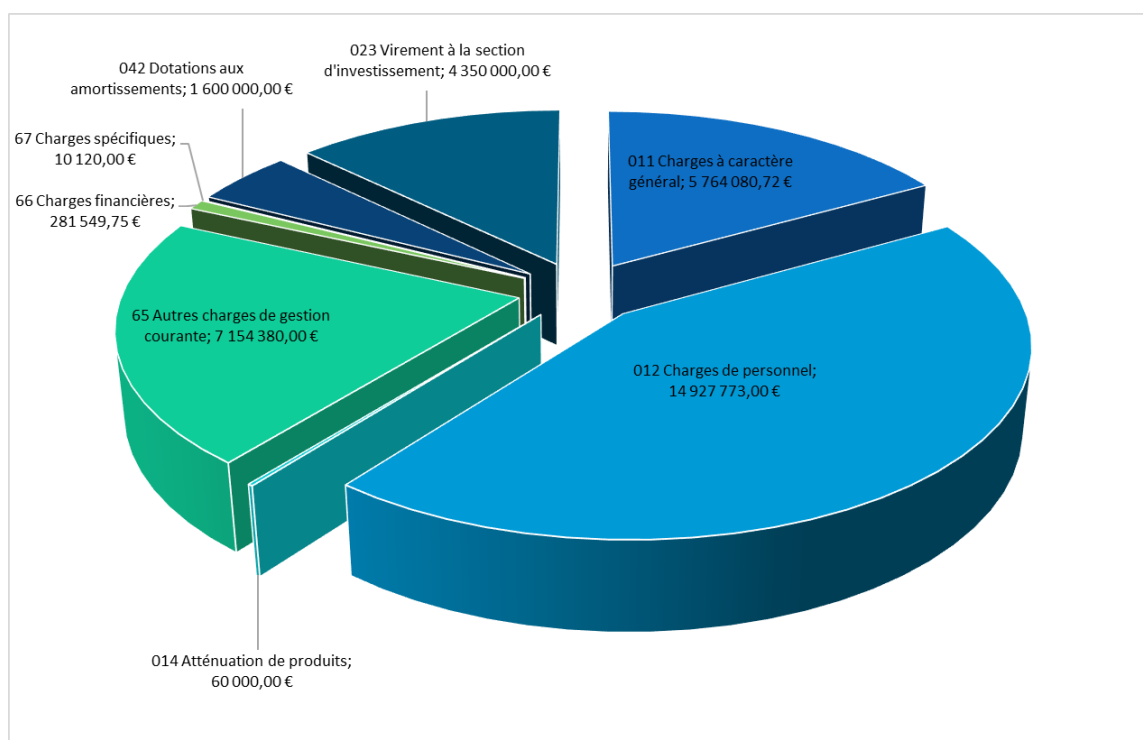
BUDGET PRIMITIF 2024 Section de Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 764 080,72 €	002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	5 083 719,47 €
012 - CHARGES DE PERSONNEL	14 927 773,00 €	013 - ATTENUATION DE CHARGES	202 000,00 €
014 - ATTENUATION DE PRODUITS	60 000,00 €	70 - PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE, VENTES DIVERSES	1 607 300,00 €
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	7 154 380,00 €	73 - IMPOTS ET TAXES	6 251 223,00 €
66 - CHARGES FINANCIERES	281 549,75 €	731 - FISCALITE LOCALE	15 421 000,00 €
67 - CHARGES SPECIFIQUES	10 120,00 €	74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	5 091 790,00 €
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	4 350 000,00 €	75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	489 941,00 €
042 - OPERATIONS ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 600 000,00 €	76 - PRODUITS FINANCIERS	930,00 €
043 - OPERATIONS ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION		77 - PRODUITS SPECIFIQUES	
Total : Dépenses	34 147 903,47 €	Total : Recettes	34 147 903,47 €

SYNTHÈSE AVEC ÉVOLUTION

BUDGET PRIMITIF 2024 PRESENTATION DE LA SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE				
Chapitre		BP 2023	BP 2024	% évolution
011	Charges à caractère général	5 992 764,00 €	5 764 080,72 €	-3,82%
012	Charges de personnel	14 046 000,00 €	14 927 773,00 €	6,28%
014	Atténuation de produits	60 000,00 €	60 000,00 €	0,00%
65	Autres charges de gestion courante	7 022 197,00 €	7 154 380,00 €	1,88%
	Dont subvention CCAS	379 260,00 €	400 000,00 €	5,47%
	Dont FCCT - GPSEA	5 521 144,00 €	5 640 000,00 €	2,15%
66	Charges financières	312 739,18 €	281 549,75 €	-9,97%
67	Charges spécifiques	31 120,00 €	10 120,00 €	-67,48%
042	Dotations aux amortissements	1 600 000,00 €	1 600 000,00 €	0,00%
023	Virement à la section d'investissement	4 304 490,21 €	4 350 000,00 €	1,06%
TOTAUX		33 369 310,39 €	34 147 903,47 €	2,33%

BUDGET PRIMITIF 2024 PRESENTATION DE LA SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE				
Chapitre		BP 2023	BP 2024	% évolution
013	Atténuation de charges	161 000,00 €	202 000,00 €	25,47%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections			
70	Produits des services	1 537 906,00 €	1 607 300,00 €	4,51%
73	Impôts et taxes	6 151 223,00 €	6 251 223,00 €	1,63%
731	Fiscalités locales	15 100 000,00 €	15 421 000,00 €	2,13%
	<i>Dont AC - Métropole du Grand Paris</i>	<i>4 991 223,00 €</i>	<i>4 991 223,00 €</i>	0,00%
74	Dotations et participations	4 676 394,00 €	5 091 790,00 €	8,88%
	<i>Dont Dotation Forfaitaire</i>	<i>1 780 000,00 €</i>	<i>1 795 000,00 €</i>	0,84%
75	Autres produits de gestion courante	437 750,00 €	489 941,00 €	11,92%
76	Produits financiers	1 286,00 €	930,00 €	-27,68%
77	Produits spécifiques			
002	Résultats antérieurs de fonctionnement reportés	5 303 751,39 €	5 083 719,47 €	-4,15%
TOTAUX		33 369 310,39 €	34 147 903,47 €	2,33%

A – LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



Charges à caractère général - Chapitre 011

Ce chapitre passe de 5 992 764,00 € à 5 764 080,72 € soit une diminution de 3,82 %.

La baisse de ce chapitre s'explique par la baisse entre le BP 2023 et le BP 2024 des charges d'énergie électricité et gaz. Ils passent de 1 997 822 € à 1 506 425 €.

Cette baisse représente 491 457 € par rapport au budget précédent.

Les contrats d'entretien et de maintenance ont augmenté de 14,31 % soit 34 371 €.

Les contrats d'assurance augmentent de 13,47 %.

L'assurance dommage-ouvrage pour la construction d'un pole petite enfance représente 49 000 €.

Les contrats de prestations de services passent de 1 934 049 € à 2 209 179,72 € entre le BP 2023 et le BP 2024 soit une augmentation de 14,23 %.

La prévoyance dans la gestion des divers postes de dépenses combinées à des décisions visant à maîtriser la consommation énergétique, ont abouti à une réduction globale de ces dépenses, même dans un contexte inflationniste.

Charges de personnel - Chapitre 012

Les dépenses du chapitre 012 « charges de personnel » sont anticipées à 14,92 M€, soit +6,28 % par rapport au budget 2023.

Cette augmentation s'explique par :

- L'effet en année pleine de l'évolution de 1,5 % du point d'indice depuis le 01/07/2023.
- L'attribution de 5 points d'indice pour l'ensemble des agents au 1er janvier 2024.
- La hausse des cotisations retraite patronales de la CNRACL de 1% au 1er janvier 2024.
- La révision du régime indemnitaire mensuel des agents de 50€ net/agent pour un coût d'environ 270 000 €. La dernière répartition s'effectuera sur l'exercice 2024.
- Les mesures actées dans le cadre du parcours professionnel, la carrière et la rémunération
- La prise en compte de l'effet du déroulement de carrière des agents titulaires (avancement d'échelon et avancement de grade).

Atténuations de produits - Chapitre 014

Le montant du FPIC : Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes est budgété à 60 000,00 €.

Autres charges de gestion courante - Chapitre 65

Le poste des autres charges de gestion courante augmente de 1,88 %. Ce chapitre regroupe entre autres l'enveloppe dédiée aux associations qui reste inchangée par rapport à 2023, la subvention d'équilibre du CCAS pour 400 000,00 € avec une augmentation de 5,47 %, les indemnités de fonction et de formations de l'équipe municipale pour 245 000,00 €, la participation aux frais de fonctionnement de la BSPP de 390 000,00 € qui augmente de 10,14 % ainsi que la contribution au Territoire qui s'élève à 5 640 000 € et une augmentation de 2,15 %.

Charges financières - Chapitre 66

La hausse des taux se poursuit de manière régulière. Les fluctuations rendent par conséquent difficile l'évaluation des frais financiers pour les futurs prêts indexés. Le montant est estimé à 298 418,26 €.

Charges spécifiques - Chapitre 67

Les charges spécifiques concernent surtout les annulations et réductions sur les années antérieures.

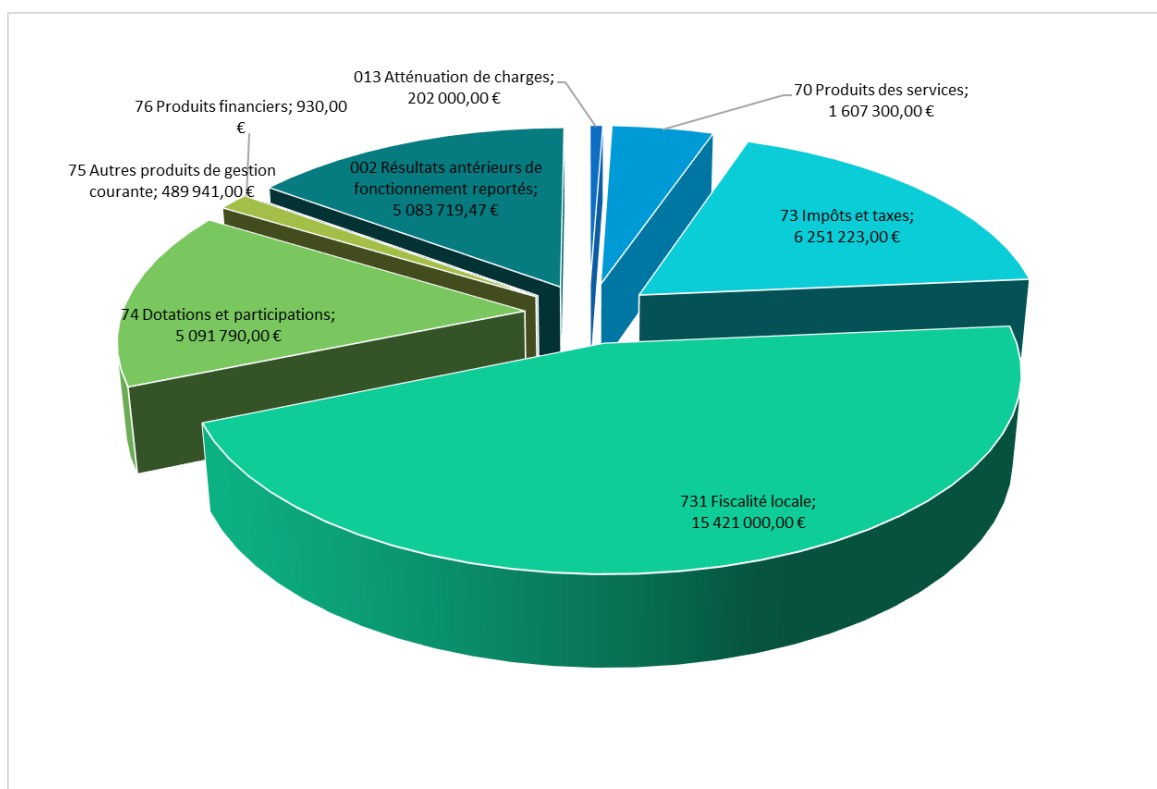
Virement à la section d'investissement - Chapitre 023

L'autofinancement, enfin, s'établit à 4 350 000 € en hausse de 1,06 % par rapport à 2023.

B – LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement s'articulent principalement autour de trois principaux types de recettes :

- Les impôts locaux
- Les dotations et participations versées par l'Etat et autres partenaires institutionnels
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population



Atténuations de charges - Chapitre 013

Ce chapitre augmente de 41 000 € par rapport à 2023. Il s'agit notamment de remboursements de rémunération et de charges sociales pour maladie.

Produits des services - Chapitre 70

Le chapitre 70 est en hausse 4,51 %. La redevance d'occupation du domaine public augmente de 17 654 soit 9,66 %.

Le secteur périscolaire est estimé avec une hausse de 9,75 % à 878 000 €.

Impôts et taxes - Chapitre 73

Ce chapitre évolue de 1,63 % par rapport au BP 2023.

Exercice	2023	2024
Libellé	BP	BP
ATTRIBUTION DE COMPENSATION	4 991 223,00 €	4 991 223,00 €
FONDS DE SOLIDARITE DES COMMUNES DE LA REGION ILE-DE-France	1 160 000,00 €	1 260 000,00 €
Total	6 151 223,00 €	6 251 223,00 €

L'attribution de compensation de la métropole du Grand Paris reste fixe à 4 991 223 €.

La ville devrait percevoir pour le FSRIF un montant estimé à 1 260 000 € en 2024 en augmentation par rapport à 2023.

Fiscalité locale – 731

Ce chapitre est en hausse de 2,13 %.

Exercice	2023	2024
Libellé	BP	BP
IMPOTS DIRECTS LOCAUX	14 115 000,00 €	14 535 000,00 €
AUTRES CONTRIBUTIONS DIRECTES	25 000,00 €	10 000,00 €
DROITS DE MUTATION	620 000,00 €	500 000,00 €
TAXE SUR LES PYLONES ELECTRIQUES	74 000,00 €	78 000,00 €
TAXE D'ENLEVEMENT DES O.M.	7 000,00 €	7 000,00 €
TCFE	200 000,00 €	240 000,00 €
TAXE DE SEJOUR	20 000,00 €	12 000,00 €
TLPE	39 000,00 €	39 000,00 €
Total	15 100 000,00 €	15 421 000,00 €

Les taux des impôts directs locaux n'évoluent pas pour l'année 2024 et se confirme comme suit :

	Total imposition communal 2023	Total imposition communal 2024
Taxe foncière sur les propriétés bâties	35,67%	35,67%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	77,30%	77,30%
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	27,94%	27,94%

Le montant attendu des impôts directs locaux s'élève à 14 535 000,00 €.

Le produit de la fiscalité locale augmente mécaniquement avec la revalorisation des bases de TF établie à + 3,9 %. Il faut également tenir compte de l'évolution physique des bases liée aux constructions nouvelles, démolitions et changements d'affectation. La prévision budgétaire retenue tient compte de ces évolutions.

La fiscalité indirecte locale est constituée des taxes suivantes :

- Les droits de mutation à titre onéreux : 500 000 € au BP2 024, en baisse par rapport à 2023.
- La taxe sur la consommation finale d'électricité : en hausse par rapport à 2023 soit 240 000€.
- Une taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) prévue à 39 000 €.
- Une taxe de séjour estimée à 12 000 €.
- Une taxe sur les pylônes prévue pour 78 000 €.

Dotations et participations - Chapitre 74

Exercice	2023	2024
Libellé	BP	BP
DOTATION FORFAITAIRE	1 780 000,00 €	1 795 000,00 €
DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE	1 000 000,00 €	1 025 000,00 €
DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION	98 000,00 €	100 000,00 €
Total	2 878 000,00 €	2 920 000,00 €

La dotation forfaitaire et la dotation nationale de péréquation sont revues à la hausse par rapport à 2023. Elles sont estimées respectivement à 1 795 000,00 € et 100 000,00 €.

La dotation de solidarité urbaine est estimée à 1 025 000,00 € soit une augmentation de 2,50 %.

Les allocations compensatrices d'impôts sont constituées principalement de la compensation instituée par l'Etat en 2021 au titre de la réduction de 50% des bases des établissements industriels pour un montant de 500 000€.

Les prestations CAF sont prévues à la hausse rapport au BP 2023. Elles augmentent de 20,80 % soit 252 296 €.

Ce chapitre est en augmentation de 8,88 % par rapport à 2023.

Autres produits de gestion courante - Chapitre 75

Ce chapitre comprend principalement les loyers perçus par la ville pour un montant de 275 000 €. Les indemnités perçues pour l'agence postale et la Maison France Services pour 35 000 €. Les autres produits de gestion courante concernent les remboursements des assurances. La compensation des nuisances aéroportuaires pour un montant de 96 000 €.

Produits financiers - Chapitre 76

Les produits financiers restent identiques à l'exercice 2023, s'agissant du remboursement de la charge financière de voiries transférées jusqu'à extinction en 2028.

Il est proposé au conseil municipal, sur la base du présent rapport de présentation et des documents budgétaires correspondants, d'adopter le budget primitif principal de la ville au titre de l'exercice 2024.

La commission des affaires générales - finances - ressources humaines - développement économique - intercommunalité du 18 mars 2024 a émis un avis favorable avec quatre abstentions.

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2024

Délibération n° 2024-23

Objet : ADOPTION DU BUDGET PRINCIPAL VILLE 2024.

Nomenclature : 7.1

Date de convocation : 22/03/2024

Nombre de conseillers : 33

- En exercice : 33

- Présents : ...

- Absent : ...

- Représentés : ...

- Votants : ...

Conformément aux articles L. 2121-11 et L. 2121-12 du code général des collectivités territoriales, les membres du conseil municipal se sont réunis en séance publique, salle des fêtes, 6 rue de Sucy, le 28 mars 2024 à 19h00, sous la présidence de M. Régis Charbonnier, maire de Boissy-Saint-Léger.

Présents : ...

Absents ayant donné procuration : ...

Absents : ...

Ne peut pas prendre part au vote : ...

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, selon l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil. M./Mme XX est désigné/e pour remplir cette fonction.

M. Olivier Piot, Directeur général des services, M. Eric Attanasio, Directeur général adjoint des services, M. Jean-Luc Bessas, Directeur des services techniques et Mme Ann-Gaëlle Perrouas, assistante de la Direction générale, assistent à la séance.

La séance est déclarée ouverte à XXhXX.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, départements et régions, modifiée et complétée par la loi n°82.623 du 22 juillet 1982 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M.57 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

Vu le rapport d'orientation budgétaire débattu lors du conseil municipal du 8 février 2024 ;

Vu l’avis favorable exprimé par la commission des affaires générales - finances - ressources humaines - développement économique - intercommunalité le 18 mars 2024 avec quatre abstentions ;

Vu le projet de budget primitif 2024 présenté à l’assemblée délibérante ;

Considérant le rapport ci-joint ;

Entendu le rapport de M./Mme XX ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à XX des membres présents et représentés ;

Article 1 : **Après** avoir procédé aux votes, le budget primitif de l'exercice 2024 de la ville est adopté et arrêté en équilibre à la somme de 46 451 383,70 euros tant en recettes qu'en dépenses selon le tableau ci-dessous :

	Investissement	Reports	Fonctionnement	Total
Dépenses	10 349 356,60 €	1 954 123,63 €	34 147 903,47 €	46 451 383,70 €
Recettes	11 594 681,43 €	708 798,80 €	34 147 903,47 €	46 451 383,70 €
Solde	1 245 324,83 €	-1 245 324,83 €		

BUDGET PRIMITIF 2024 Section de Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 764 080,72 €	002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	5 083 719,47 €
012 - CHARGES DE PERSONNEL	14 927 773,00 €	013 - ATTENUATION DE CHARGES	202 000,00 €
014 - ATTENUATION DE PRODUITS	60 000,00 €	70 - PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE, VENTES DIVERSES	1 607 300,00 €
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	7 154 380,00 €	73 - IMPOTS ET TAXES	6 251 223,00 €
66 - CHARGES FINANCIERES	281 549,75 €	731 - FISCALITE LOCALE	15 421 000,00 €
67 - CHARGES SPECIFIQUES	10 120,00 €	74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	5 091 790,00 €
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	4 350 000,00 €	75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	489 941,00 €
042 - OPERATIONS ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 600 000,00 €	76 - PRODUITS FINANCIERS	930,00 €
043 - OPERATIONS ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION		77 - PRODUITS SPECIFIQUES	
Total : Dépenses	34 147 903,47 €	Total : Recettes	34 147 903,47 €

BUDGET PRIMITIF 2024 Section d'Investissement			
Dépenses		Recettes	
		001 - RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	
001 - RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	753 232,60 €	021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	4 350 000,00 €
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES		040 - OPERATIONS ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 600 000,00 €
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 502 000,00 €	041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		001 - RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	326 157,03 €	024 - PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	216 480,00 €	10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	655 000,00 €
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 144 244,12 €	1068 - EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	1 998 557,43 €
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	5 361 366,48 €	13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	2 354 368,80 €
26 - PARTICIPATIONS		16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (sauf 165,166,16449)	1 335 000,00 €
27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	3 000,00 €
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES		27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	7 554,00
Total : Dépenses	12 303 480,23 €	Total : Recettes	12 303 480,23 €

Article 2 : **PRECISE** que le budget primitif 2024 est adopté avec reprise des résultats de l’année 2023, au vu du compte de gestion, du compte administratif et l’affectation des résultats adoptée lors de cette même séance.

Boissy-Saint-Léger, le 28/03/2024

Le secrétaire de séance
Adjoint(e) au maire

XX

Le maire

Régis CHARBONNIER

Conformément aux dispositions de l’article R421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l’objet d’un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité. La juridiction administrative peut être saisie par l’application Télérecours citoyens accessible à partir du site : www.telerecours.fr